



LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 14 septembre 2016, à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Sylvain Léger
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Julie Riopel

Absence

Charles Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 10 (2016-2017)

Attendu les modifications proposées à la version modifiée de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE –
NOMINATION**

RÉSOLUTION 11 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 78 (2015-2016) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2016-2017 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la direction de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau est à combler;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE monsieur Mathieu Carrière soit nommé directeur de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à titre régulier, effectif en date du 16 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LES JARDINS DE CAPUCINE ET
LE CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE**

RÉSOLUTION 12 (2016-2017)

Attendu que le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie a besoin de serres additionnelles afin d'accueillir des élèves dans le cadre du programme de production horticole;

Attendu que l'occupation des serres qui sont la propriété de la CSCV est déjà à plus de 80 %, ce qui ne permettrait pas d'accueillir le programme de production horticole;

Attendu le projet d'entente de location de serres et du champ de production intervenu avec l'entreprise les Jardins de Capucine;

Attendu que le projet d'entente est à la satisfaction des deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Julie Riopel;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenu avec les Jardins de Capucine quant à la location des serres du champ de production.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE PAPINEAU ET
L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE AUX TROIS-CHEMINS – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 13 (2016-2017)

Attendu que dans le cadre d'un projet pilote, le Carrefour jeunesse emploi de Papineau souhaite participer financièrement à un projet de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins où certains élèves s'engagent bénévolement auprès de personnes âgées;

Attendu qu'une entente a été élaborée à la satisfaction des parties quant aux engagements respectifs de l'école et du Carrefour jeunesse emploi de Papineau dans le cadre de ce partenariat;

Attendu la recommandation du directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, monsieur Éric Sincennes, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenu entre le Carrefour jeunesse emploi de Papineau et l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DANS UN DOSSIER D'ÉLÈVE

RÉSOLUTION 14 (2016-2017)

Attendu les termes de la plainte formulée par les parents de l'élève dont le numéro de fiche est le 2154870;

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a déposé son rapport;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont pris connaissance, à huis clos, dudit rapport;

Après mûres délibérations;



Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE ce Conseil des commissaires entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le 2154870 et fasse siennes les conclusions et la recommandation dudit rapport;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée ainsi qu'à la direction de l'école concernée.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

POUR (7) : Éric Antoine, Martine Caron, Richard Durocher, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet, Sylvain Tremblay

CONTRE (3) : Marc-Olivier Bisson, Cécile Gauthier, Sylvain Léger

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 15 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 octobre 2016, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 40.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général